

Mémoire soumis par : James Bertram

Au Comité spécial sur la réforme électorale

Nous vivons dans une période de crise politique pour notre pays. Il ne s'agit pas d'une crise provoquée par l'arrivée d'un ennemi aux portes de notre nation, ou par l'effondrement de nos institutions. C'est la crise de l'identité même de notre nation et de notre démocratie. Au cours des dernières années, la confiance envers notre méthode de démocratie a été fortement ébranlée. Le Sénat est une chambre dépassée à laquelle on ne peut avoir recours sans être accusé de tricherie. Dans cette chambre, nous avons vu un parti conserver une majorité pendant une décennie avec seulement un peu plus du tiers du vote populaire. La population réclame un changement et, ce qui est tout à l'honneur de M. Trudeau et de son parti, ils ont accepté de s'attaquer à ce problème complexe.

Je vous écris, car je crois avoir une solution. Une réforme des méthodes de notre démocratie qui améliorera son fonctionnement et permettra à tous les Canadiens de se faire mieux entendre.

Nous devons transformer non seulement la Chambre des communes, mais aussi le Sénat. Et nous pouvons atteindre ces deux objectifs en même temps. Nous pouvons obtenir une meilleure imputabilité et représentation de la part des deux chambres sans compromettre notre démocratie d'aucune façon. Une réforme du système électoral et un réexamen complet du rôle du Sénat au sein de la démocratie canadienne seront nécessaires.

Les députés de la Chambre des communes doivent continuer à être nommés par des élections locales, et non pas par des forces extérieures à leurs circonscriptions. Nous devons permettre à cette représentation locale, qui défend les intérêts de sa communauté, de continuer à exister. Si nous les laissons être nommés par une force extérieure, leur loyauté ira à leur parti et non pas à leur communauté locale. Et si l'on permettait cela, la voix des Canadiens serait assourdie au niveau local, et la représentation des Canadiens au sein de la politique fédérale serait réduite. Nous devons donc nous efforcer de bâtir un système dont les mécanismes conservent cette représentation locale.

Les membres du Sénat doivent être élus. Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, permettre à une chambre nommée d'infirmier les décisions prises par celle qui a été élue. Mais il est vrai que des mécanismes d'équilibre pour la Chambre des communes et les pouvoirs du premier ministre sont nécessaires. Que les Canadiens aient peu ou grandement confiance en notre premier ministre, nous ne pouvons courir le risque de voir cette fonction être abusée dans le futur. Nous devons bâtir un système résilient qui tiendra sous les examens et les circonstances extrêmes. Nous devons bâtir un Sénat immuable face à la volonté du premier ministre, mais pas à celle des Canadiens.

Afin d'atteindre ces objectifs, je propose les changements structurels et électoraux suivants :

Deux systèmes, un vote

Pour la Chambre des communes, il y aurait un scrutin préférentiel. Cela permettrait d'abandonner l'approche « tout au vainqueur » du système majoritaire uninominal à un tour, et devrait amener des députés qui représentent mieux la volonté de leur population locale. Les

électeurs pourraient placer en ordre de préférence leurs représentants locaux. Après le comptage des premiers choix, le parti en dernière position serait éliminé et ses seconds choix seraient calculés. Puis le suivant serait éliminé, et ses seconds choix seraient alors pris en compte (avec les troisièmes choix de ceux d'entre eux qui avaient voté pour le parti déjà éliminé). Ce processus continuerait jusqu'à ce qu'un parti obtienne une majorité et élise ainsi le député pour cette circonscription. Il serait possible de ne choisir aucun autre parti si seul un parti était acceptable pour vous, et si ce parti était éliminé votre vote serait alors considéré comme annulé.

Pour le Sénat, il y aurait une représentation proportionnelle basée sur les votes pour les députés, comme décrit ci-dessus, mais proportionnée à l'échelle provinciale. Cela nous permettra de bâtir un Sénat qui représente la volonté des Canadiens dans une plus grande mesure. Chaque province aurait un bassin de sièges, qui serait divisé selon le nombre de votes de premier choix reçus. Chaque parti établirait un bassin de sénateurs candidats qui recevraient leurs sièges en ordre de priorité décroissante. Donc, le premier candidat du parti hypothétique recevrait le premier siège remporté, et leur second candidat le second siège, et ainsi de suite. Ceci est nécessaire pour permettre à la population de savoir pour quels candidats ils votent, au lieu qu'ils soient choisis par le parti après coup. Tout cela amène quelques avantages importants, que je détaillerai dans le volet structurel.

Cette structure d'élection nous permet de conserver l'avantage de notre démocratie actuelle, qui est une représentation locale forte, tout en nous permettant de représenter la volonté de l'ensemble des électeurs. Elle nous permet également de garder le processus aussi simple que possible en s'en tenant à un vote. Ce système permet la meilleure représentation, la meilleure imputabilité, tout en conservant un haut niveau de facilité d'emploi pour le grand public.

Changements structurels du Sénat

Au moment de sa conception, le Sénat devait servir de « chambre de réflexion », comme le disait Sir John A. MacDonald. Je crois qu'avec ce nouveau système, nous aurons une Chambre haute qui accomplira efficacement cette fonction. L'objectif avec ce Sénat n'est pas de créer un pouvoir qui rivalise avec celui du premier ministre et de la Chambre des communes, mais de créer une Chambre haute qui les complète en apportant une perspective différente. Avec la mise en place d'un Sénat élu, des changements structurels seront nécessaires et nous devrions saisir l'occasion de corriger quelques lacunes. Le nombre de sénateurs doit être considérablement augmenté, et des changements majeurs apportés à leur répartition et leur sélection. Le premier changement que je recommanderais serait de donner un rang égal à toutes les provinces au sein du Sénat. Les trois territoires devraient recevoir ensemble autant de sénateurs qu'une province. Nous devons donner une forme de représentation aux peuples autochtones du Canada, peut-être aussi grande que celle d'une province, avec des sénateurs dont ils décideraient du processus de sélection.

Si nous donnons neuf sénateurs à chaque province, neuf sénateurs aux Premières Nations, et trois sénateurs à chaque territoire, nous obtenons alors cent huit sénateurs. Ce qui veut dire qu'avec cette méthode, nous n'augmentons le nombre de sénateurs que de trois. Le leader du Sénat continuerait à être nommé, et le Cabinet des ministres continuerait à venir de la Chambre basse. Ceci permet de garder le pouvoir du gouvernement tel qu'il est

maintenant, et nous permet d'obtenir un système très similaire à celui que nous utilisons tout en étant plus représentatif.

Ces changements structurels nous permettront de remédier à des injustices qui ont créé des points de friction au gouvernement fédéral, et d'améliorer la représentation des peuples du Canada. Ils nous permettront en même temps de garder le même mode politique qui est familier au public et avec lequel il est à l'aise. Le Sénat pourra efficacement remplir son rôle au sein de la société moderne.

Conclusion

En faisant élire les députés locaux par scrutin préférentiel, nous nous assurons qu'ils représentent bien la volonté de leur circonscription. En divisant le Sénat proportionnellement à ces votes, nous nous assurons que tous les votes comptent. En rééquilibrant les sièges du Sénat, nous nous assurons que ce dernier offre du mieux qu'il peut un avis juste et équitable sur les enjeux nationaux. En donnant aux Premières Nations autant de sénateurs qu'une province, nous nous assurons qu'ils obtiennent une voix forte, et en leur permettant de les choisir comme ils le souhaitent, nous respectons leur souveraineté. En faisant en sorte que la Chambre des communes reste la plus importante chambre, nous permettons à nos structures juridiques de garder en grande partie leur forme actuelle.

Nous gagnons une meilleure représentation locale tout en obtenant une voix nationale plus représentative. Ces changements permettront des réformes en profondeur de notre système et l'amélioration de la représentation et de l'imputabilité dans les deux chambres sans augmenter le nombre ou la répartition de députés et en n'ajoutant que trois sénateurs. Ce qu'il y a de mieux pour le citoyen moyen, c'est que la seule chose nécessaire serait de remplir leur bulletin de vote différemment.

Je vous remercie du temps et de l'attention portée à cette lettre, et vous êtes le bienvenu d'avoir recours à ces idées si vous leur trouvez du mérite. Nous sommes devant un moment exceptionnel, un moment rare où nous avons l'occasion de redéfinir notre démocratie. Nous devons veiller à ce que les générations futures gardent un bon souvenir de nous.